

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

LE DECRET N° 82/498 du 28/05/82
/PR.CAB

portant nomination du Directeur Central
des Marchés et Contrats de l'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la Charte des
Entreprises d'Etat;
(/u la Loi n° 24/66 du 23 Novembre 1966 portant Loi organique
relative au régime financier;
(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 16 Janvier 1981 du Décret
n° 80/644 susvisé;
(/u le Décret n° 82/329 du 22 Avril 1982 portant réglementation
des Marchés Publics et Contrats de l'Etat;
(/u le Décret n° 82/368 du 29-4-1982 instituant la Com-
mission Centrale des Marchés et Contrats de l'Etat;
(/u le Décret n° 82/367 du 29-4-1982 portant organisation
et attributions de la Direction Centrale des Marchés et Contrats de
l'Etat;

LECRETE :

ARTICLE 1ER : Monsieur Auxence ICKONGA, Inspecteur Général d'Etat, est
nommé Directeur Central des Marchés et Contrats de l'Etat, cumulativement
avec ses fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du
Congo et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 28 MAI 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres.

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-